

De-ci, de-là

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **35 (1947)**

Heft 726

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

faveur (si l'on peut dire!) de deux guerres meurtrières. La Française eut toujours une place prépondérante, dans le pays, sur le plan intellectuel et social. Les vides créés par la guerre de 1914 lui donnèrent l'occasion de prendre une place primordiale dans la vie économique. Une seule objection subsistait encore à l'égard du droit de vote: les citoyennes ne sont pas soldats. La guerre de 39 a balayé cet obstacle, il y eut des femmes dans l'armée de 1940 et, dans l'armée clandestine, le dévouement des femmes, jusqu'à la torture et à la mort, fut égal à celui des hommes. Combien ce fut étonnant d'entendre une résistante authentique raconter les sacrifices consentis par de toutes jeunes filles, par des femmes inconnues, retournées depuis lors à leur modeste labeur journalier!

Et vous ne nous avez pas caché les ombres du tableau: les citoyennes appelées brusquement à remplir un devoir auquel elles n'étaient pas préparées, ont tûonné, ont erré souvent. Mais elles se mettent bravement à la tâche, elles s'informent, lisent, dans la presse, les articles politiques; elles sont toujours plus nombreuses aux assemblées électorales, elles y amènent mari et enfants. Grâce à la présence de l'élément féminin, ces assemblées, tenues jadis dans les cafés, sont transportées maintenant dans les salles d'école, les cinémas, sur la place publique. Les Françaises veulent être à la hauteur de leurs nouvelles responsabilités, elles veulent éviter à leurs enfants les terribles expériences du récent passé.

On leur reproche, n'est-ce pas, de soutenir les partis extrêmes?

— Parfois, mais c'est inexact. Elles soutiennent les partis nouveaux; elles ne peuvent pardonner aux anciens d'avoir conduit la France au bord de l'abîme.

— Et l'électeur français, vous a-t-il accueillies avec bienveillance?

— Nous collaborons aisément avec nos camarades masculins; l'homme de la rue ne sourit même pas quand l'une de nous parle en public. L'heure est sérieuse, on n'a pas trop de toutes les bonnes volontés.

Les parlementaires élues (au nombre de 59, la plus forte proportion dans les parlements actuels) s'occupent avec succès du statut de la femme, de la protection de l'enfance et de la famille, du ravitaillement, de l'équipement ménager, etc.

— Vous-même, vous avez, Madame, une jeune famille, l'avez-vous emmenée à Paris,

où vos fonctions de député vous appellent?

— Non. Notre centre, c'est Marseille. C'est là que j'ai mon étude d'avocat, con-
tinue à une collègue compétente, c'est là qu'est fixé mon foyer, que je laisse en de bonnes mains pendant les quatre jours hebdomadaires que je passe à Paris. Si j'avais dû bouleverser l'existence de mon mari ou de mes enfants, je n'aurais pas accepté d'être candidate à la Constituante, ni à l'Assemblée nationale actuelle. D'ailleurs, si je consens à cette double existence de député et de mère de famille, c'est parce que la France a besoin de toutes nos forces: certes, le territoire a été libéré, mais il reste encore à libérer les esprits qui ont été souvent faussés par ces longues années d'épreuves, de tentations et de démolition. Nous voulons parvenir à réaliser dans notre pays, la synthèse de la justice et de la liberté.

— Notre climat helvétique doit vous paraître bien placide, après ces années dangereuses.

— Pourtant, j'ai été reçue par un public chaleureux, voire enthousiaste...

— Trop clairsemé, à notre gré, à Neuchâtel, à Lausanne et à Genève, villes saturées de conférences. A Lausanne cependant, nous écrit notre correspondant, la qualité compensait la quantité: «M. Ch. Bettens, député de Cossonay au Grand Conseil vaudois, le fidèle ami des suffragistes et l'auteur de la motion suffragiste, Mmes Y. von der Aa, Peitreguin et Ch. Muret, trois femmes de conseillers municipaux lausannoises, étaient venues nous entendre».

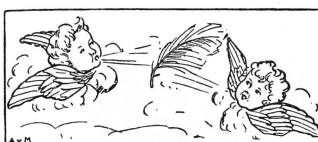
— Vos groupes suffragistes m'ont paru partout extrêmement vivants et intéressants; j'ai été surprise des auditeurs que l'on a pu réunir à Vevey, malgré un changement de date, ou à Colombier.

— Sans doute, dans les villes où le mouvement suffragiste est tout jeune, l'enthousiasme a été encore plus vif?

— Assurément. Il y eut beaucoup de monde à Sion où les hommes politiques les plus en vue ont pris la tête du mouvement et où même des ecclésiastiques réfractaires se convertissent. Quant à Fribourg, dans l'aula de la nouvelle université, ce fut la foule, grâce aux étudiants qui avaient pris en mains la propagande. (Qu'en dites-vous?). Après la conférence, on me fit l'honneur d'une discussion serrée qui se prolongea jusqu'à 1 heure du matin. Jugez par là de l'intérêt que soulève le problème.

— J'ajouterais, Madame, que vous l'aviez présenté en un discours de tenue admirable. Non, non, ne croyez pas que je vous tresse les couronnes rituelles qu'on a coutume d'offrir à l'hôte étranger. Mais, au delà du témoignage que vous avez apporté, vous avez fourni, à chacun, la preuve que l'éloquence d'une femme française ne le cède en rien à celle de ses compatriotes masculins que nous applaudissons bien souvent, et ceci aussi est un argument... et des meilleurs.

A. W.-G.



DE-CI, DE-LA

La première femme officier d'Etat-civil.

Mme veuve Bertha Mischler, née Hofstettler, de Schwarzenbourg, a été nommée officier d'état-civil du district de Wählern; elle a succédé dans ce poste, à son mari. Sa nomination fut adoptée à l'unanimité, parce qu'elle a travaillé dans ces services depuis de nombreuses années avec succès. Ce choix a été approuvé par le gouvernement bernois. En même temps, le gouvernement bernois spécifie que c'est la première fois que semblable fonction est confiée à une femme. (Neue berner Zeitung).

Le Centre d'informations ménagères et familiales, à Genève.

Il y a un an que ce centre a été ouvert et qu'il fonctionne à la satisfaction générale. On peut en juger d'après le rapport au 31 décembre 1946; le bureau avait alors reçu 954 visiteurs, 250 lettres, 200 téléphones et compté aux cours ménagers 1016 personnes présentes.

Les informations demandées concernent des problèmes divers; pour tout ce qui touche aux difficultés juridiques, professionnelles, médicales, etc. on adresse les «clients» embarrassés aux services plus spécialisés, tels que Service social, consultations juridiques de l'Union des Femmes, dispensaires, bureaux de placements, etc.

Les autres consultations ont eu pour objet les questions ménagères proprement dites: budgets à établir, recettes de cuisine, séchage de fruits et de légumes, conserves, conseils d'économie domestique, liste de trousseaux, technique du repassage, de la broderie, du raccommodage, de la couture, etc.

Les cours de couture, raccommodage, transformations de vêtements, tricotage, cuisine ont lieu régulièrement au Centre, il y a cependant un cours de cuisine régulier, mais trop peu connu, dans le quartier des Pâquis.

Lectrices, vous voyez combien de services le Centre a déjà rendus, faites-le connaître autour de vous.

(5 Rond-Point de Plainpalais, ouvert tous les après-midi, samedi excepté, de 2 à 6 h. et le vendredi matin de 10 à 12 h.).

Les femmes dans la carrière

On sait que l'Angleterre vient d'édicter de nouvelles dispositions qui ouvrent aux femmes la carrière consulaire et la carrière diplomatique. Une des premières à bénéficier de ce progrès est Mlle Jacqueline Galland, à Lausanne, attachée au consulat britannique à Lausanne pendant la guerre et qui vient d'être nommée pro-consul au moment où son père, M. Maurice Galland, consul, lui-même fils du consul Alfred Galland,

va prendre sa retraite après 34 ans de service.

Nous félicitons Mlle Galland, qui est une Lausannoise, de sa nomination, en lui souhaitant une brillante carrière.

A ce propos, il est intéressant d'étudier quels pays ont ouvert aux femmes les carrières diplomatiques et consulaires.

Les Etats-Unis, le Brésil, la République dominicaine, le Chili, la Chine, la France, le Liban, la Pologne, l'Uruguay, la République d'Haïti, l'URSS, comptent des femmes dans leur service diplomatique (qui s'occupe de haute diplomatie et de politique) et dans leurs services consulaires (lesquels s'occupent de l'individu à titre de ressortissant du pays que représente le consul).

Qu'en chez eux la loi n'exclue pas les femmes des services diplomatiques, d'autres pays n'ont pas encore songé à utiliser les qualités et les capacités féminines dans les services diplomatiques et consulaires; ainsi la Hollande, la Suède, la Norvège, où pourtant les femmes sont citoyennes. L'Angleterre vient de prendre de nouvelles dispositions, la Belgique va ouvrir la carrière à ses ressortissantes; quatre femmes ont été nommées au Département des Affaires étrangères.

On a décidé, au Département politique, à Berne, que les femmes ne pouvaient être admises dans le service diplomatique qu'à l'étranger, sténodactylographes. Ce qui a fait quelque bruit, l'an passé, lorsque le consul suisse de Wellington (Nouvelle-Zélande) a proposé la nomination d'une chancelière fort capable. A une interpellation déposée au Conseil national, M. M. Petit-pierre a répondu qu'il était prêt à examiner avec bienveillance les offres de service lui parvenant de candidates de formation universitaire. La création récente des attachés sociaux permettrait justement d'utiliser la collaboration féminine. Espérons qu'on y pensera, au Département politique. S. B.

L'Ecole Ménagère d'Uttewyl

Sur les confins du canton de Fribourg du côté bernois, parmi les belles campagnes qui encadrent Laupen d'un collier de verdure, se trouve la *Bauerinnen-Schule*. Il faut l'avoir visitée, cette vraie Maison de la Paysanne, y avoir pénétré, avoir vu le travail de sa Directrice et de ses élèves, pour comprendre ce que ce terme peut comporter de charme, de sens vrai du devoir, d'adaptation intelligente de la jeune fille au milieu qui est le sien, de savoir-faire et de dévouement de la Directrice, en un mot, de vraie grandeur.

On parle toujours de «réhabiliter le travail ménager». Aurait-il jamais déchu? Et s'il le devait, ce ne serait qu'en des mains inexpertes!

¹ Ecole fondée en 1929 par Mlle B. Schnyder — diplômée de l'Ecole Ménagère de Zurich — Formation approfondie en Suisse et à l'étranger, ex-Directrice d'Ecole ménagère à Flamatt, Brienz, Lenzburg et Waldhof. Ecole soutenue officiellement par le Synode protestant du Canton de Fribourg, assisté par l'Association des Femmes Bernoises et Fribourgeoises.

2 cours de 5 mois donnant droit à un diplôme.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode approuvée
programmes
individuels
gain de temps

Ecole LEMANIA
LAUSANNE

Origine et évolution du mouvement féministe en Chine

Pour bien comprendre la position de la femme chinoise moderne dans la vie politique, il faut la considérer à la lumière de son arrière-plan social, culturel et historique et ne pas oublier que la véritable femme chinoise mène une existence conforme aux règles fondamentales de la vie traditionnelle de son pays; qu'elle est restée, aujourd'hui encore, étroitement attachée aux rites et usages établis depuis des siècles par ses ancêtres. Ses espoirs, ses craintes, ses aspirations, sa stricte discipline morale, son idéal et sa philosophie de la vie, ne sont connus que de quelques rares écrivains qui ont eu des contacts répétés avec elle.

Une étude approfondie de l'ancien système social chinois nous apprend, entre autres faits intéressants, que même à l'aurore de la civilisation certaines femmes ont joui d'une liberté pour le moins égale à celle des hommes, et leur statut social n'était en aucun point inférieur au leur. Par ailleurs, la femme en Chine n'a jamais été tenue à l'écart de toute activité politique et la participation du sexe faible à la vie publique, est en fait une ancienne tradition.

Les femmes ont joué un rôle actif dans la politique du pays, particulièrement au début de la dynastie Shang; il leur est même arrivé de représenter une véritable force politique! Tel est le cas de l'impératrice Lu, — de la dynastie Han (208-220) — qui tint le sceptre impérial durant plusieurs années et fut reconnue comme le chef légitime du pays. Quant à la princesse Wu, de la dynastie T'ang (618-906), elle eut l'occasion de fournir maintes preuves de sa grande habileté dans la conduite de son empire et possédait des qualités intellectuelles incontestables.

C'est elle qui eut le courage de proclamer l'égalité des droits pour les deux sexes! Aussi les femmes à cette époque furent-elles admises aux examens publics, et des charges officielles leur furent confiées. Malheureusement, avec la disparition de cette énergie souveraine, ces prérogatives furent abolies et tout le système s'effondra. Cependant, l'initiative prise par l'impératrice Wu ne fut pas unique dans son genre et l'expérience fut tentée par un empereur au cours du troisième siècle après J.-C. Sous son règne, les femmes eurent accès à la vie publique. Régulièrement, au cours des siècles, des partisans du droit des femmes ont élevé la voix en leur faveur; cependant, quels qu'aient été les avantages et privilèges qui leur furent accordés, ils furent toujours de courte durée.

La lutte pour l'égalité des droits intéresse quelque 200 millions de femmes en Chine. De grands chefs, des hommes influents, se sont ralliés aux nouvelles idées dès lors qu'ils ont appris à connaître et apprécier leurs compatriotes; ils les ont vues à l'œuvre sur les champs de bataille au cours de la guerre et leur rendent justice. De leur côté, la grande majorité des femmes instruites ont pris conscience de leur responsabilité à l'égard de la grande masse de leurs sœurs moins privilégiées, et c'est dans le but d'obtenir un meilleur statut pour la femme qu'elles ont participé aux divers mouvements de réforme récents.

L'histoire de la lutte des femmes chinoises pour l'égalité des droits peut être résumée brièvement; son début remonte évidemment à la proclamation de la République en 1911, qui a marqué l'aurore de la nouvelle Chine, avec le changement politique d'une forme monarchique de gouvernement à une forme démocratique. Ce bouleversement donna naturellement naissance à une plus grande liberté d'expression et fournit aux femmes l'opportunité d'affirmer leurs droits.

Le premier stade du mouvement fut caractérisé par les revendications d'un groupe de femmes chinoises en 1912, qui réclamèrent le droit de vote. Plus tard, deux chefs importants du Kuomintang, Tang Chun-ying et Chang-Han-ying, se firent les champions de l'égalité des droits pour les deux sexes. Ils présentèrent un projet dans ce sens au gouvernement provisoire, ayant à sa tête le Dr Sun Yat-sen, qui se montrait favorable aux revendications féministes. Malheureusement, le projet fut battu en brèche par la majorité réactionnaire qui était restée attachée aux anciennes traditions conservatrices, en dépit des modifications survenues dans la forme du gouvernement. Cependant, lorsque le gouvernement provisoire s'établit à Canton, plusieurs femmes furent élues membres de l'Assemblée. Quelques années plus tard, soit le 30 mars 1921, plus de 700 femmes prenaient part à une grande manifestation. Le principal motif de cette agitation était d'obtenir qu'une clause fût ajoutée à la constitution, garantissant aux femmes le droit de vote. Il faut chercher l'origine initiale de l'organisation pour le suffrage des femmes dans les écoles supérieures du gouvernement. Dans ces institutions, fréquentées par des étudiantes de presque toutes les régions de la Chine, on professait des idées progressistes qui furent introduites dans les provinces lorsque les élèves retournèrent vivre dans leur famille. Bientôt, des clubs de femmes furent organisés dans diverses localités, dirigés par ces étudiantes. Au cours des années 1921-1922, elles fondèrent une association pour le suffrage des femmes et une Ligue, avec des sections dans les différentes provinces. L'association pour le suffrage des femmes avait élaboré un programme dont le but essentiel était d'obtenir l'abolition de tous les articles de la Constitution qui tendaient à favoriser les hommes de manière à protéger leur indépendance économique. En même temps, la Ligue

pour les droits de la femme réclamait la liberté et l'égalité pour les deux sexes. En octobre 1922, la présidente, Mlle Chou, accompagnée de trois autres personnalités féminines éminentes, présentait au Parlement une pétition, portant la signature de 500 femmes, appartenant à toutes les classes sociales de la population, et réclamant certaines réformes. Une résolution en cinq points fut présentée au Dr Sun Yat-sen pour solliciter son appui et sa collaboration. Rapidement, le nouveau mouvement s'étendit dans les nombreuses provinces de la Chine. En 1924, des associations s'étaient formées en peu partout dans le pays. Cette croisade en faveur du suffrage des femmes et de l'égalité des droits, remporta quelque succès et certaines requêtes ont été admises depuis dans les constitutions provinciales. Quelques provinces, y compris le Kwangtung, Hunan, Chékian et Szechuan ont accordé la «franchise» aux femmes. Ceci n'est sans doute qu'une victoire partielle et la bataille n'est pas encore entièrement gagnée, quoique les femmes en Chine occupent aujourd'hui une place importante dans la politique du pays; le 30 % d'entre elles ont des situations officielles. Le président du Conseil politique du peuple, un congrès de temps de guerre, est une femme, Dr Wu Yi-fang, qui a été déléguée par la Chine à la Conférence des Nations Unies, siégeant à San Francisco (avril-juin, 1945).

En outre, le fait que des hommes éminents, influencés par le nouvel esprit qui déferle sur la nation, se sont joints aux femmes dans la lutte en faveur de l'égalité des droits, a été un grand encouragement pour les dirigeantes des diverses organisations féministes; elles ont pleinement conscience du rôle que la femme chinoise est désormais appelée à jouer dans la destinée de son pays.

Fanny May.